



Championnats vaudois de relais U12-U18 Samedi 28 août 2021 – Stade Municipal – Payerne

Personne de contact

Centre Athlétique Broyard : info@cabroyard.ch

Droit de participation

Les relais de ces championnats sont ouverts à tous les athlètes licenciés auprès d'un club ou d'une société membre de l'ACVA ou membres d'une société localisée dans le canton de Vaud. Les licences Swiss Athletics sont obligatoires et sont automatiquement validées lors de l'inscription en ligne. Il n'y a pas de contrôle de licence sur place.

Seuls les clubs, sociétés et CoA membres de l'ACVA peuvent participer aux relais.

Catégories et disciplines

U18 (W et M)

4x100m et 3x1000m

U16 (W et M)

5x80m et 3x1000m

U14 (W et M)

5x libre et 3x1000m

U12 (W et M)

6x libre et 3x1000m

Horaire provisoire

L'horaire provisoire joint à ce courrier est présenté à titre indicatif. Seul l'horaire définitif – disponible quelques jours après la clôture des inscriptions – sera valable.

Titre et médailles

Les titres et les médailles seront décernés pour toutes les catégories et disciplines énumérées ci-dessus. Compte tenu de la situation actuelle, les équipes alignant une CoA recevront également un titre ou une médaille, ceci afin d'ouvrir la compétition à un maximum d'équipes.



Inscriptions – Relais

Délai d'inscription : samedi 21 août 2021, 23h59.

Inscriptions nominatives uniquement en ligne sur le site de Swiss Athletics. Il ne sera accepté aucune inscription tardive. Les compositions d'équipes doivent être complétées dans le même délai que l'inscription.

Les éventuelles modifications sont également à faire parvenir jusqu'au samedi 21 août 2021 à 23h59.

Finance d'inscription

Les finances d'inscription doivent être versées directement lors de l'inscription, soit via Swiss Athletics, soit en paiement direct à :

CTRE ATHLETIQUE BROYARD

IBAN: CH2400767000E07015130 Banque Cantonale Vaudoise (Remarques : CV de relais)

Prescriptions spéciales – Relais

Pour les courses de relais 5x 80m et 4x 100m, la zone de transmission est de 30 mètres. Chaque athlète, à l'exception de celui qui prend le départ, doit s'élancer à l'intérieur de cette zone.

Pour les cours de relais 3x 1000m, la zone de transmission est de 20 mètres. Chaque athlète, à l'exception de celui qui prend le départ, doit s'élancer à l'intérieur de cette zone.

Dans les courses de relais évoquées ci-dessus, le témoin doit être échangé dans la zone de relais. La transmission du témoin est effectuée au moment où celui-ci se trouve dans la main du coureur receveur uniquement. A l'intérieur de la zone de transmission, seule la position du témoin est déterminante et non pas celles des athlètes donneur et receveur.

Pour les courses de relais 5x libre et 6x libre, il n'existe aucune zone de transmission.

Toute équipe dont un relayeur est accompagné dans sa course par une tierce personne pourra être disqualifiée.

Les courses se font sans finale, les classements sont faits directement au temps.

Dispositions sanitaires

Les éventuelles contraintes sanitaires liées au Covid-19 devront être respectées. Le concept de protection sera publié sur le site en temps voulu.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accident, vol, ou autre.

